

Procès-verbal n°8 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mercredi 22 Janvier 2025
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO et Martine JOLY
Excusé :	Mr Michel COLLADO

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024

FUTSAL FEMININ SENIORS A

5 clubs sur 11 ont participé à cette manifestation :

VALLEE DE L'AUZONNET

LA REGORDANE

ALL FIVE

ST MARTIN DE VALGAGUE

ST HILAIRE LA JASSE

Club qualifié pour jouer la finale FUTSAL REGIONAL : ST MARTIN DE VALGAGUES.

Le jour et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Ce FUTSAL s'est déroulé dans un très bon esprit et fair-play de la part de toutes les joueuses et de leurs dirigeants

La commission remercie la municipalité et les dirigeants de UZES pour le prêt de leurs installations.

Merci à nos deux arbitres officiels pour avoir dirigé ces rencontres durant tout l'après-midi.

FUTSAL FEMININ U18 à 8

Les 7 équipes ont obligation de participer à ce FUTSAL qui aura lieu le dimanche 16 février à UZES

La Présidente,
Nadine GRECO

La Secrétaire de séance,
Bernadette FERCAK

